

## REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt deux, le huit décembre à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 43
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2022

**OBJET :**

**Autorisation budgétaire spéciale 2023 - Budget Général et Budgets Annexes**

**Étaient présents :**

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Rémy ODDOU procuration à Mme Nicole MAGALLON, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Catherine ASSO procuration à M. Pierre PHILIP, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Françoise DUSSEYRE, Mme Françoise BERNERD procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ

**Absent(s) :**

M. Michel GAY-PARA, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise DUSSEYRE , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget, M. le Président peut, sur autorisation du Conseil Communautaire engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant d'une part ces dispositions et d'autre part que le budget primitif 2023 ne sera présenté que courant mars 2023, il convient donc de voter des autorisations budgétaires qui précisent le montant et l'affectation des crédits, ceci dans le souci de pouvoir lancer des opérations d'investissement dès le début de l'année.

Les crédits correspondants, détaillés ci-dessous, seront inscrits au Budget Primitif 2023 lors de son adoption.

### **BUDGET GENERAL**

M14/M57	BUDGET VOTE 2022	AUTORISATION 2023
<b>Chapitre 20</b>	<b>158 152.77</b>	<b>6 500.00</b>
2031 - Frais d'études	147 096.03	5 000.00
2033 - Frais d'insertion	6 966.00	1 500.00
2051 - Concessions et droits similaires	4 090.74	0.00
<b>Chapitre 204</b>	<b>348 548.84</b>	<b>86 000.00</b>
2041412 - Subv. d'équip. versées aux communes	348 548.84	80 000.00
<b>Chapitre 21</b>	<b>644 716.51</b>	<b>26 000.00</b>
2152 - Installations de voirie	1 500.00	0.00
21533 - Réseaux câblés	1 822.60	0.00
2182/21828 - Matériel de transport	360 000.00	10 000.00
2183/21838 - Matériel informatique	5 862.11	1 000.00
2184/21848 - Mobilier	14 000.00	0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	261 531.80	15 000.00
<b>Chapitre 23</b>	<b>891 750.00</b>	<b>100 000.00</b>
2313 - Construction	891 750.00	100 000.00

## BUDGET ASSAINISSEMENT

	BUDGET VOTE 2022	AUTORISATION 2023
<b>Chapitre 20</b>	<b>134 220.00</b>	<b>500.00</b>
2031 - Frais d'études	127 830.00	0.00
2033 - Frais d'insertion	6 390.00	500.00
2051 - Concessions et droits similaires	0.00	0.00
<b>Chapitre 21</b>	<b>193 816.62</b>	<b>11 500.00</b>
2154 - Matériel industriel	154 093.62	5 000.00
21562 - Installations service d'assainissement	31 000.00	5 000.00
2183 - Matériel informatique	1 576.00	0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	7 147.00	1 500.00
<b>Chapitre 23</b>	<b>900 789.38</b>	<b>100 000.00</b>
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	900 789.38	100 000.00

## BUDGET EAU

	BUDGET VOTE 2022	AUTORISATION 2023
<b>Chapitre 20</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
2033 - Frais d'insertion	0.00	0.00
<b>Chapitre 21</b>	<b>1 400.00</b>	<b>0.00</b>
2154 - Matériel industriel	1 400.00	0.00
<b>Chapitre 23</b>	<b>1 491 361.85</b>	<b>20 000.00</b>
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	1 491 361.85	20 000.00

## BUDGET TRANSPORTS URBAINS

	BUDGET VOTE 2022	AUTORISATION 2023
<b>Chapitre 20</b>	<b>1 704.00</b>	<b>0.00</b>
2033 - Frais d'insertion	1 704.00	0.00
<b>Chapitre 21</b>	<b>330 246.00</b>	<b>52 500.00</b>
2153 - Installation à caractère spécial	5 475.00	0.00
2182 - Matériel de transport	290 535.85	50 000.00
2183 - Matériel informatique	836.00	0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	33 399.15	2 500.00
<b>Chapitre 23</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	0.00	0.00

## Décision

Il est proposé sur l'avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 30 novembre 2022 :

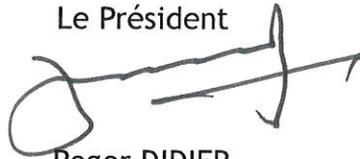
- Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits détaillés dans la présente autorisation budgétaire,

- Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2023.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 55

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Françoise DUSSERE

Transmis en Préfecture le : 16 DEC. 2022  
Affiché ou publié le : 16 DEC. 2022

